



**Transfert au bénéfice de la société SAUTELMA ROTOLOK
des approbations de modèles antérieurement accordées
à la société SAUTELMA**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret n° 96 441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n° 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

FABRICANT :

SAUTELMA ROTOLOK S.A., Z.I. les Jalassières, CD 18, 13510 EGUILLES (FRANCE).

OBJET :

La présente décision transfère à la société SAUTELMA ROTOLOK le bénéfice des approbations de modèles antérieurement accordées à la société SAUTELMA par les décisions :

- n° 91.00.681.020.1 du 14 novembre 1991 (1) relative aux doseuses pondérales SAUTELMA modèle MINIRAMI DP;
- n° 92.00.681.006.1 du 12 février 1992 (2) relative aux doseuses pondérales SAUTELMA modèle MINI-RAMI DP3;
- n° 93.00.681.005.1 du 16 mars 1993 (3) relative aux doseuses pondérales SAUTELMA modèle MINIRAMI DP2 pour sacs grande contenance;
- n° 97.00.681.001.1 du 13 janvier 1997 (4) relative aux doseuses pondérales SAUTELMA modèle MINI-RAMI DP3;
- n° 97.00.680.007.1 du 1^{er} septembre 1997 (5) relative aux doseuses pondérales SAUTELMA modèle MINIRAMI DP2 pour sacs grande contenance.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des modèles concernés par la présente décision sont identiques à celles des modèles correspondant approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision précitée correspondante.

VALIDITE :

Pour chaque modèle, la limite de validité est celle indiquée par la décision initiale précitée correspondante.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

- (1) Revue de Métrologie, novembre 1991, page 1309
- (2) Revue de Métrologie, février 1992, page 298
- (3) Revue de Métrologie, mars 1993, page 545
- (4) Revue de Métrologie, avril 1997, page 76
- (5) Revue de Métrologie, octobre 1997, page 554